



**COMMISSION REGIONALE  
DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**

**PV n° 3**

**Réunion du 27 Septembre 2021.**

**PROCÈS-VERBAL**

**Nombre de membres : 7**

**- Présents : 7**

**- Excusés : 0**

**Date de convocation :**

**Présents : BERLY Jean Michel, CHAPILLON Jean Claude, PROST Philippe, LEFEBVRE Christian, Mr COLOMBIER Alain, ROUELLE Maurice, Eric ANDEOLES.**

**Excusés :**

**Assiste : Mme ROUSSEL Manon, Service administratif de LISIEUX Secrétaire de la CRTIS de la LFN.**

# DISTRICT DU CALVADOS

## 1. CLASSEMENTS

### 1.1. Classements initiaux

- **AUDRIEU**

Stade JACKY SIMON – NNI 140260101

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T6.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 09 Septembre 2021 par Monsieur CHAPILLON Jean Claude, Membre de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

Il est proposé le classement des installations au niveau T6 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 27 Septembre 2031.

### 1.2. Confirmations de niveau de classement

- **BASLY**

Stade Municipal – NNI 140440101

Cette installation était classée au niveau Foot A11 jusqu'au 28 Juin 2031.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T6.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 10 Juin 2021 par Monsieur CHAPILLON Jean Claude, Membre de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

Il est proposé le classement des installations au niveau T6 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 27 Septembre 2031.

- **SAINT GERMAIN LE VASSON**

Stade Municipal – NNI 145890101

Cette installation était classée au niveau Foot A11 jusqu'au 07 Juillet 2025.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T6.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 03 Septembre 2021

par Monsieur CHAPILLON Jean Claude, Membre de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

Il est proposé le classement des installations au niveau T6 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 27 Septembre 2031.

### **1.3. Changements de niveau de classement**

- **ROTS**

Stade BENOIT COSTIL – NNI 145430101

Cette installation était classée au niveau Foot A11 jusqu'au 07 Juillet 2025.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T5.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 09 Septembre 2021 par Monsieur CHAPILLON Jean Claude, Membre de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

Il est proposé le classement des installations au niveau T5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 27 Septembre 2031.

## **2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE**

### **2.1. Classements provisoires : T7 Prov**

### **2.2. Classements Niveaux T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN**

- **PONT L'EVEQUE**

Stade Michel D'Ornano 3 – NNI 145140103

Cette installation est classée au niveau T7 SYN Prov jusqu'au 02 Mars 2022.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN.

La Commission Départementale des terrains et Installations Sportives prendra rendez-vous pour faire la visite de classement.

Les tests in situ sont à fournir avant la visite de classement.

### **2.3. Classements Niveaux Foot A8 SYN, Foot A5 SYN**

### **2.4. Tests in situ de maintien de classement**

## **3. RETRAITS DE CLASSEMENT**

## **4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES**

### **4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique**

#### **4.2. Installations équipées d'un arrosage**

#### **4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel**

### **5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

### **6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

### **7. AFFAIRES DIVERSES**

### **8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

#### **8.1. Classements fédéraux initiaux**

- **CAEN**

Stade VICTOR VINDE PIERRE HEUZE – NNI 141180901

Eclairage moyen : 146 Lux

Facteur d'uniformité : 0.73

Rapport E mini/EMaxi : 0.47

Il est proposé le classement de l'éclairage en niveau E6 du règlement de l'éclairage.

#### **8.2. Confirmation de classement**

#### **8.3. Affaires Diverses**

- **BOURGUEBUS**

Stade ADRIEN SUARD 1 – NNI 140920101

La commission demande que le Banc de Touche visiteur soit remis en état ou changé.

#### **8.4. Avis préalable**

- **CAGNY**

Stade Du Petit Bois – NNI 141190101

La Commission Régionale des Terrains et Installation Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande du renforcement et l'amélioration de ce terrain en gazon naturel de 105 m x 65 m, signée en date du 22 juin 2021.

Une aire de jeu en gazon naturel aux normes de la réglementation de la FFF. De 105 m x 65 m. décapage de la terre végétale, mise en place du système d'arrosage, réfection de la surface de jeu en gazon naturel.

Créer un système d'arrosage,  
Construire un récupérateur des eaux de pluie pour l'arrosage du terrain.  
Fermeture de la main courante par un grillage.

**Au regard des éléments transmis, la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS), émet un avis favorable pour la réalisation d'un terrain de football en gazon naturel, pour un classement à terme de niveau T5, suivant le Règlement des Terrains de la FFF. Le reste de l'installation devra être conforme (vestiaires de 20m<sup>2</sup> et 8m<sup>2</sup> pour l'arbitre pour obtenir un classement au niveau T5).**

- **LES MONTS D'AUNAY**

Stade MUNICIPAL - NNI 140270101.

La CRTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable sur le projet de création de cet éclairage, reçue au District en date 11 mai 2021.

- Eclairage moyen horizontal : 197 lux
- Facteur d'uniformité : 0.82
- Rapport Emini/Emaxi : 0.58

La CRTIS confirme la note de calcul de l'entreprise ayant réalisé le dossier technique pour la réalisation de l'éclairage de niveau E5 et donne un **avis technique favorable** sur ce projet.

- **LES MONTS D'AUNAY**

Stade Municipal – NNI 140270101

La CRTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable sur le projet de création de cette installation sur l'emplacement du terrain historique en vue d'un classement Niveau 5 SYE minimum, reçue au District en date du 11 mai 2021.

Au regard des éléments reçues et après étude par la CRTIS :

La CRTIS donne un **avis technique favorable** sur ce projet.

# DISTRICT DE LA MANCHE

## 1. CLASSEMENTS

### 1.1. Classements initiaux

### 1.2. Confirmations de niveau de classement

### 1.3. Changements de niveau de classement

#### • SAINT LO

Stade de SAINTE CROIX 1 – NNI 505020201

Cette installation était classée au niveau T5 jusqu'au 26 Octobre 2019.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T4.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 29 Septembre 2020 par Monsieur RABASSE Denis, Membre de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

Il est proposé le classement des installations au niveau T4 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 27 Septembre 2031.

### 1.4. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

### 1.5. Classements provisoires

### 1.6 Classements provisoires : T7 Prov

### 1.7 Classements Niveaux T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN

### 1.8 Tests in situ de maintien de classement

## 2. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

### 2.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

### 2.2. Installations équipées d'un arrosage

### 2.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

## 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

## 4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

## 5. AFFAIRES DIVERSES

## 6. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

## 6.1. Classements fédéraux initiaux

- **SACEY**

Stade Emile Souche – NNI 504430101

Eclairage moyen : 120.08 lux

Facteur d'uniformité : 0.749

Rapport E mini/EMaxi : 0.538

Il est proposé le classement de l'éclairage au niveau E6 du Règlement de l'Eclairage

## 6.2. Confirmation de classement

## 6.3. Avis préalables Eclairage

- **LESSAY**

Stade MARCEL LAMONTAGNE 1 – NNI 502670101

La Commission Régionale des Terrains et Installation Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de création de cet éclairage, signée en date 07 janvier 2021.

Au regard des éléments reçu par la Commission Régionale des Terrains et Installation Sportives (CRTIS).

- plan de l'aire de jeu, - plan côté de la herse et des mats, - le tiré ordinateur de la société d'éclairage, - l'inclinaison maximum de l'axe optique des projecteurs, - le tableau des points GR sur l'ensemble de l'aire de jeu, - le nombre de projecteurs, de lampes et leur puissance.

La CRTIS confirme la conformité de l'ensemble du dossier éclairage suivant le cahier des charges de la FFF et donne un **avis technique favorable** sur ce projet.

## 6.4. Avis préalables Installation

## 6.5. Affaires Diverses

- **HAUTEVILLE SUR MER**

Stade Municipal – NNI 502310101

Suite au rapport des délégués pour le match FC Sienne / US ST MARTIN ST JEAN, la commission demande que les vestiaires arbitre soit entretenue.

# DISTRICT DE L'EURE

## 1. CLASSEMENTS

### 1.1 Classements initiaux

### 1.2 Confirmations de niveau de classement.

### 1.3 Changements de niveau de classement

- **PONT AUDEMER**

Stade LEON HAROU – NNI 274670101

Cette installation était classée au niveau 5 jusqu'au 18 Avril 2021.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T4.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 07 Septembre 2021 par Monsieur PROST Philippe, Membre de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives.

Des sanitaires publics sont à installer.

Il est proposé le classement des installations au niveau T4 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 27 Septembre 2031.

### 1.4 INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

### 1.5 Classements provisoires

### 1.6 Classements provisoires : T7 Prov

### 1.7 Classements Niveaux T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN

### 1.8 Tests in situ de maintien de classement

## 2. RETRAITS DE CLASSEMENT

## 3. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

Installations équipées d'un arrosage

Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

## 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

## 5. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC



## **6. AFFAIRES DIVERSES**

## **7 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

### **Classements fédéraux initiaux**

## 1. CLASSEMENTS

### 1.1 Classements initiaux

- **SARCEAUX**

Stade LES CARRES 1 – NNI 614620101

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T7.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 04 Septembre 2021 par Monsieur Eric ANDEOLE, Membre de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives.

Il est proposé le classement des installations au niveau T7 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 27 Septembre 2031.

### 1.2 Confirmations de niveau de classement.

### 1.3 Changements de niveau de classement

### 1.4 INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

### 1.5 Classements provisoires

### 1.6 Classements provisoires : T7 Prov

### 1.7 Classements Niveaux T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN

### 1.8 Tests in situ de maintien de classement

## 2. RETRAITS DE CLASSEMENT

## 3. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

Installations équipées d'un arrosage

Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

## 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

## 5. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

## 6. AFFAIRES DIVERSES

## 8 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

### Classements fédéraux initiaux

# DISTRICT DE SEINE MARITIME

## 1. CLASSEMENTS

### 1.1. Classements initiaux

- **SAINT ARNOULT**

Stade Municipal 2 – NNI 765570102

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau Foot A8.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 08 Juin 2021 par Monsieur Christian LEFEBVRE, Membre de la Commission Régionales des Terrains et Installations Sportives.

Arrêtés d'ouverture au public du 01 Mars 1999.

Il est proposé le classement des installations au niveau Foot A8 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 27 Septembre 2031.

### 1.2. Confirmations de niveau de classement

- **BOLBEC**

Stade THOMAS TETLOW 1 – NNI 761140101

Cette installation était classée au niveau T4 jusqu'au 07 Juillet 2021.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T4.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 09 Septembre 2021 par Monsieur Christian LEFEBVRE, Membre de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

Il est proposé le classement des installations au niveau T4 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 27 Septembre 2031.

- **MAULEVRIER SAINTE GERTRUDE**

Stade RAYMOND LAGRANGE – NNI 764180101

Cette installation était classée au niveau T7 jusqu'au 07 Juillet 2025.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T7.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 08 Juin 2021 par Monsieur Christian LEFEBVRE, Membre de la Commission Régionales des Terrains et Installations Sportives.

Arrêtés d'ouverture au public du 12 Juillet 2021.

Il est proposé le classement des installations au niveau T7 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 27 Septembre 2031.

- **LILLEBONNE**

Stade FERNAND BIGOT – NNI 763840101

Cette installation était classée au niveau 5 jusqu'au 20 Janvier 2020.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T5.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 13 Septembre 2021 par Monsieur Christian LEFEBVRE, Membre de la Commission Régionales des Terrains et Installations Sportives.

Arrêtés d'ouverture au public du 17 mai 1999.

Il est proposé le classement des installations au niveau T5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 27 Septembre 2031.

- **TOURVILLE SUR ARQUES**

Stade de MIROMESNIL 1 – NNI 767070101

Cette installation était classée au niveau 5 jusqu'au 04 Décembre 2019.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T5.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 10 Septembre 2021 par Monsieur Christian LEFEBVRE, Membre de la Commission Régionales des Terrains et Installations Sportives.

Arrêtés d'ouverture au public du 11 Janvier 2001.

Il est proposé le classement des installations au niveau T5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 27 Septembre 2031.

- **BUCHY**

Stade Municipal 1 – NNI 761460101

Cette installation était classée au niveau 5 jusqu'au 25 Avril 2021.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T5.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 25 Mai 2021 par Monsieur Thierry LEDOUX, Membre de la Commission Départementales des Terrains et Installations Sportives.

Il est proposé le classement des installations au niveau T5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 27

Septembre 2031.

### 1.3. Changements de niveau de classement

- **FAUVILLE EN CAUX**

Stade Municipal 1 – NNI 762580101

Cette installation était classée au niveau 5 jusqu'au 19 Juin 2020.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T4.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 09 Septembre 2021 par Monsieur Christian LEFEBVRE, Membre de la Commission Régionales des Terrains et Installations Sportives.

Il est proposé le classement des installations au niveau T4 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 27 Septembre 2031.

- **SAINT ARNOULT**

Stade Municipal 1 – NNI 765570101

Cette installation est classée au niveau T7 jusqu'au 07 juillet 2025.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau 6.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 08 Juin 2021 par Monsieur Christian LEFEBVRE, Membre de la Commission Régionales des Terrains et Installations Sportives.

Arrêtés d'ouverture au public du 01 Mars 1999.

Il est proposé le classement des installations au niveau T6 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 27 Septembre 2031.

## 2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

### 2.1 Classements provisoires : T7 Prov

### 2.2 Classements Niveaux T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN

- **BOIS GUILLAUME**

Parc des Sports des Cosmonautes 2 – NNI 761080102

Cette installation était classée au niveau T4 SYN jusqu'au 16 Septembre 2028.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T3.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 16 Septembre 2021 par Monsieur Raymond LAUGEROTTE, Membre de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives.

Il est proposé le classement des installations au niveau T3 SYN pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 27 Septembre 2031.

Ce dossier est adressé à la Fédération Française de Football le 05.10.2021.

- **SAINT AUBIN SUR SCIE**

Stade AUGUSTE DELAUNE 2 – NNI 765650202.

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T5.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 02 Septembre 2020 par Monsieur Christian LEFEBVRE, Membre de la Commission Régionales des Terrains et Installations Sportives

Il est proposé le classement des installations au niveau T5 SYN pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 27 Septembre 2031.

- **SOTTEVILLE LES ROUEN**

Stade Jean Adret 3 – NNI 766810103

Cette installation est classée au niveau T7 SYN Prov jusqu'au 29 Septembre 2021.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau T5.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 21 Octobre 2020 par Monsieur Dominique LEFEBVRE, Membre de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

Il est proposé le classement des installations au niveau T5 SYN pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 27 Septembre 2031.

- **BUCHY**

Stade Municipal 2 – NNI 761460102

Cette installation était classée au niveau A8 SYN jusqu'au 22 Mai 2028.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau A8.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations effectué le 25 Mai 2021 par Monsieur Thierry LEDOUX, Membre de la Commission Départementales des Terrains et Installations Sportives.

Il est proposé le classement des installations au niveau A8 SYN pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 27 Septembre 2031.

## 2.1. Tests in situ de maintien de classement

### 3. RETRAITS DE CLASSEMENT

### 4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

#### 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

#### 4.2. Installations équipées d'un arrosage

#### 4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

- **HOUPEVILLE**

STADE AUGUSTIN DELALANDE 1 – NNI 763670101

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande d'avis préalable pour la réalisation d'un réseau de drainage transmise le 6 mai 2021.

Après avoir pris connaissance des pièces transmises :

- Demande d'Avis Préalable Drainage
- APD 2\_HOUPEVILLE FOOT
- HOUPEVILLE FOOT PC Dossier graphique
- Plan Terrain 1
- SOTREN\_Plan Drainage
- SPARFEL\_Plan Drainage
- Terrain 1\_Imprimé\_demande\_classement

La Commission émet un **Avis Préalable favorable** pour ce projet avec cependant les remarques suivantes :

- le Plan Terrain Honneur Drainage ne concerne pas le terrain de Houpeville (mais la ville de Mornant !!!).
- l'imprimé de demande de classement est complet mais non signé par le propriétaire de l'installation

- **HOUPEVILLE**

STADE AUGUSTIN DELALANDE 1 – NNI 763670101

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande d'avis préalable pour la création de nouveaux vestiaires transmise le 6 mai 2021.

Après avoir pris connaissance des pièces transmises :

- Demande Avis Préalable Vestiaires\_2021\_05\_06
- APD 2\_HOUPEVILLE FOOT
- HOUPEVILLE FOOT PC Dossier graphique

La Commission émet un **Avis Préalable favorable** pour ce projet conforme au Règlement.

### 5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

### 7. PROCÈS-VERBAUX CRTIS

## 8. AFFAIRES DIVERSES

## 9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

### 9.1. Classements fédéraux initiaux

- **LE PETIT QUEVILLY**

Stade ROBERT DIOCHON – NNI 764980101

Eclairage moyen : 1417 lux

Facteur d'uniformité : 0.81

Rapport E mini/EMaxi : 0.65

Il est proposé le classement de l'éclairage au niveau E2 du Règlement de l'Eclairage

Ce dossier est adressé à la Fédération Française de Football le.

### 9.2. Confirmation de classement

### 9.3. Avis préalables

- **DARNETAL – STADE DU BOIS DU ROULE 2 - NNI 762120202**

Stade DU BOIS DU ROULE 2 - NNI 762120202

La CRTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 10 août 2021 sur le projet de création de ce terrain de 105 m x 68 m et du dossier technique joint à la demande.

Au regard des éléments reçus et après étude par la CRTIS :

La CRTIS donne un **avis technique favorable** sur ce projet de création de terrain.

- **ROUEN**

Stade IRENE HERMEL – NNI 765400501

La CRTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable sur le projet de création de ces vestiaires joueurs et arbitres et du dossier complet notamment de l'étude de faisabilité.

Au regard des éléments reçus et après étude par la CRTIS :

La CRTIS donne un **avis technique favorable** sur ce projet de création de vestiaires.

La CRTIS note cependant que le vestiaire arbitre supplémentaire n'a pas les dimensions réglementaires hors douche et sanitaire conformément au Règlement des Terrains et Installations Sportives (Edition 2014) de la FFF.

### 9.4. Avis préalables Eclairage



- **BARENTIN**

Stade JOSEPH GUILLEMOT 2 – NNI 760570102

La CRTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable sur le projet de création de cet éclairage, signé en date 09 février 2021.

- Eclairage moyen horizontal : 187 lux
- Facteur d'uniformité : 0.86
- Rapport Emini/Emaxi : 0.73

La CRTIS confirme la note de calcul de l'entreprise ayant réalisé le dossier technique de base pour la réalisation de l'éclairage de niveau E5 et donne un **avis technique favorable** sur ce projet.

#### 9.4. Affaires diverses